

qu'une colonie de l'empire britannique. N'essayons donc pas de nous gonfler comme le fit la grenouille. Si nous ne sommes pas une nation, à quel titre pouvons-nous demander d'être admis à la Conférence de la paix? C'est une conférence de nations indépendantes. Nous ne pouvons aller là qu'en nous suspendant à la queue des pale-tots des grands hommes d'Etat d'Angleterre, qui sont nos maîtres. Il est vrai que nous jouissons d'une certaine autonomie; mais cette autonomie est soumise au bon plaisir de la mère patrie. La Chambre se rappelle, sans doute, ce qui est arrivé dans le cas de la loi de la Cour Suprême. Pendant six mois cette loi fut pendante en Angleterre, et les juges d'ici se trouvaient inoccupés. Ils n'osaient pas prendre leurs sièges, parce que la loi avait été réservée en attendant la sanction ou le veto de la reine Victoria.

Nous ne sommes pas, en Canada, des citoyens britanniques; le premier ministre du Canada et le chef de l'opposition, ainsi que tous les autres membres de la Chambre des communes—j'en appelle à tout homme versé dans le droit constitutionnel—n'ont pas plus d'influence sur les décisions du parlement impérial que n'en ont les moins civilisés des sauvages du Nord-Ouest; ou que n'en ont les plus sales Esquimaux du cercle arctique, ou du plus noir des Cafres de l'Afrique méridionale.

L'honorable M. POIRIER: Quelle différence y a-t-il entre un citoyen britannique et un sujet britannique?

L'honorable M. CASGRAIN: Je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à cette question. Je craignais d'ennuyer la Chambre, si j'insistais plus longtemps sur ce point. Un citoyen britannique est un homme qui paie des taxes et que l'on inscrit sur la liste électorale. Un seul citoyen britannique est revêtu d'un pouvoir plus grand que celui conféré à tous nos politiciens réunis. Pourquoi? Parce que, dans une lutte électorale, où la force respective des partis se balance à peu près, un seul électeur peut faire pencher la balance du côté de son parti, et il peut ainsi élire un membre du parlement, revêtu du pouvoir de déclarer la guerre, ou de conclure la paix au nom de tout l'empire, y compris le Canada, tandis que ce dernier n'a pas un seul mot à dire dans un cas de cette nature. Ne puis-je pas ajouter qu'il est temps que nous jouissions, dans un cas de cette nature, du même droit que le citoyen britannique?

L'honorable M. CROSBY: Que proposez-vous?

L'honorable M. CASGRAIN: Je vais vous le dire. Je désire voir le jour où il y aura à Londres un parlement impérial, dans lequel tous les habitants de l'empire britannique seront représentés—y compris les 8,000,000 d'habitants du Canada, les 5,000,000 d'habitants de l'Australie, et le 1,000,000 d'habitants de la Nouvelle-Zélande. Je vois sourire quelques honorables sénateurs. L'Algérie n'est-elle pas représentée dans le parlement français? La colonie française de Pondichérie même, située vis-à-vis de Calcutta, y est également représentée. Comme je l'ai dit, s'il y avait un parlement impérial à Londres, nous, Canadiens, aurions notre mot à dire dans les décisions à prendre par ce parlement, et Dieu sait que nous méritons d'obtenir ce privilège, si nous en jugeons par ce que nous a coûté notre titre de sujet britannique dans la guerre qui vient d'être terminée. Nous avons dans cette guerre fourni une armée; versé notre sang et procuré des provisions de toutes sortes. Plusieurs de nos fils ne nous reviendront plus, et je le répète, il est grandement temps que notre situation dans l'empire soit modifiée. On s'accorde généralement à dire que le système impérial actuel est suranné. La chose est évidente. Si vous voulez construire un port—sur une rivière navigable, vous êtes obligés d'obtenir une autorisation du parlement impérial, et, quant aux chartes de chemins de fer, la somme dépensée pour les obtenir est énorme. On devrait doter l'Ecosse, l'Irlande, l'Angleterre et le pays de Galles, respectivement, d'un parlement local. Quant à l'Inde, je ne dirai pas qu'elle devrait être représentée proportionnellement à sa population dans un parlement impérial, parce que, si elle l'y était, le nombre de ses représentants l'emporterait de beaucoup sur le reste des représentants de tout l'empire. La situation de l'Inde est le problème le plus délicat que nous ayons à envisager. Je me souviens d'avoir attiré plusieurs fois l'attention du gouvernement sur ce sujet. "Vous vous rappelez tous le jour où le Gouvernement refusait de permettre à des Hindous de s'établir au Canada. Chose étonnante—ce refus eut lieu précisément une année avant la guerre qui vient d'être terminée. Ces Hindous avaient été probablement envoyés au Canada dans le but de provoquer ce refus.

A cette époque récente, près de 300,000 immigrants par année pénétraient en Canada. Sur ce nombre se trouvèrent 400 Hindous seulement, qui demandèrent leur admission sur notre territoire. Ce fut, sans doute, une affaire montée par les propagandistes alle-